



NON A UN HAUT CONSEIL DE L'IMMIGRATION AU SERVICE DU POUVOIR EXÉCUTIF

Le Ministère des Affaires Sociales annonce l'ouverture des candidatures au Conseil des Tunisiens résidents à l'étranger pour les associations actives et résidentes à l'étranger afin de choisir 18 représentants par tirage au sort. La Coordination des Associations de l'Immigration et des Tunisiens à l'Étranger (CAITE) rappelle que les propositions formulées tout au long de ce processus n'ont pas été prises en considération voire même ignorées. En effet, après avoir assisté aux auditions à Tunis le 11 juillet et le 4 juin 2016 et ayant exprimé avec consistance ses réserves quant à la composition et l'organisation de cette instance et ayant présenté ses propositions, force est de constater que la voix de la CAITE n'a pas été entendue. Malheureusement l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a voté un texte méprisant totalement les propositions de la CAITE et du mouvement associatif démocratique des tunisiens à l'étranger.

Ce texte de loi présente plusieurs lacunes, ne respecte pas la représentation géographique des Tunisiens vivant à l'étranger, pourtant adoptée et appliquée aux élections législatives. Le texte impose la présence en tant que membres éligibles des députés représentants les tunisiens résidents à l'étranger en tant que membres électeurs, ce qui constitue un conflit d'intérêt flagrant avec leur rôle de législateur.

Il impose un directeur nommé par l'administration avec des pouvoirs supérieurs à ceux du président, notamment en ce qui concerne la maîtrise de l'ordre du jour.

La loi consacre également le choix arbitraire de représentants de la société civile tunisienne au détriment de catégories entières tel les étudiants ou les femmes vivant à l'étranger. Le texte ouvre la voie au parachutage politique déguisé en « Experts » et compétences.

La CAITE rappelle que l'indépendance totale tant au niveau juridique qu'administratif et financier, ainsi que la présence majoritaire des associations démocratiques représentantes des Tunisiens à l'étranger, ne sont pas garanties à cette instance.

Finalement les critères d'application adoptés dernièrement laissent au tirage au sort, véritable roulette russe, la responsabilité de décider des intérêts de la Tunisie et de 10% de sa population vivant à l'étranger.

La CAITE ne pourra pas accepter les critères adoptés surtout à quelques mois de la nouvelle législature.

Nous œuvrerons avec tous les moyens démocratiques pour la modification de cette loi inique, partisane et anachronique afin de revoir et faire émerger un CNTE démocratique et représentatif.

La CAITE déconseille aux associations membres d'accepter ce processus qui nous mènera à installer un conseil au service du pouvoir exécutif insensible aux préoccupations et aux aspirations des Tunisiens résidents à l'étranger (TRE).

La refonte totale, de cette politique et de ses institutions telles que l'office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) et les missions diplomatiques, que nous avons toujours revendiquée, depuis des décennies, resteront notre objectif.

Pour ce faire, la CAITE continuera son travail sur le terrain avec tous les acteurs concernés pour l'intérêt des Tunisiens et de la Tunisie, indépendamment des résultats issus de cette pseudo consultation.

La CAITE, 10 avril 2019

Associations membres de la CAITE

ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CAITE

1. Association des Tunisiens de l'Isère Citoyens des deux rives ATI-CDR- Grenoble
2. Association AIGLE DE CARTHAGE- Metz France
3. Association Démocratique des Tunisiens en France (A.D.T.F.) – IDF France ;
4. Association des Tunisiennes et Tunisiens en Suisse (A.T.T.S.) – Suisse ;
5. Association des Tunisiens à Stockholm – Suède ;
6. Association des Tunisiens du Maine et Loire (A.T.M.L.) – Angers France ;
7. Association des Tunisiens du Nord de la France (A.T.N.F.) – Lille France ;
8. Association Interculturelle de Production, de Diffusion et de Documentation Audiovisuelles (A.I.D.D.A.) France ;
9. Association Younga Solidaire- France ;
10. Association Zembra- France IDF France ;
11. Citoyens pour des Actions Plurielles en Méditerranée (C.A.P. M.E.D.) – Marseille
12. Collectif Culture Création Citoyenneté – 3.C.- IDF France ;
13. Collectif des Femmes Tunisiennes (C.F.T.) – IDF France ;
14. Comitato Degli Immigrati Tunisini In Italia (C.I.T.I.) – Milan Italie ;
15. Comité de Vigilance pour la Démocratie en Tunisie (C.V.D.T.) – Belgique ;
16. Comité pour le Respect des Libertés et des droits de l'Homme en Tunisie (C.R.L.D.H.T.) – France ;
17. Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (F.T.C.R.) – France ;
18. Mouvement Des Citoyens Tunisiens En France (M.C.T.F.) – France ;
19. Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (U.T.I.T.) – France ;
20. Union des Tunisiens de la Sarthe (U.T.S.) – Le Mans France ;
21. Union des Tunisiens pour l'Action Citoyenne (U.T.A.C.) – IDF France ;